



Conseil économique et social

Distr. générale
13 août 2025

Session de 2025

Point 13 e) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme à long
terme d'aide à Haïti**

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 29 juillet 2025

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière ([E/2025/L.20](#))]

2025/22. Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution [2024/20](#) du 23 juillet 2024 et toutes les résolutions pertinentes antérieures, ainsi que sa décision 2025/210 du 16 décembre 2024 et les décisions antérieures relatives à la nomination de membres supplémentaires du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti,

Vivement préoccupé par la crise complexe et multiforme que connaît Haïti, et soulignant les niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition qui y règnent ainsi que la flambée des cas de choléra, dus au surpeuplement et aux mauvaises conditions sanitaires des abris temporaires pour les personnes déplacées fuyant la violence, alors que les gangs armés étendent leur contrôle sur la capitale et ses alentours,

Conscient des graves répercussions qu'a la crise en Haïti sur la région des Caraïbes,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour rétablir la sécurité en s'attaquant aux causes structurelles de la violence, telles que les inégalités, l'extrême pauvreté, le taux de chômage élevé, les violations des droits humains, l'impunité, la corruption et la faiblesse des institutions publiques, et en créant les conditions propices au rétablissement des institutions démocratiques,

Soulignant qu'il faut d'urgence financer intégralement l'appel de 908,2 millions de dollars des États-Unis lancé par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans le Plan de réponse aux besoins humanitaires 2025 pour Haïti, afin de répondre aux besoins d'aide humanitaire et de protection les plus immédiats, notamment pour ce qui est de la sécurité alimentaire, de l'aide d'urgence à la subsistance et de



l'investissement dans le secteur agricole en vue de la préservation de la résilience des Haïtiens les plus vulnérables,

1. *Accueille* avec satisfaction le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ¹, qui met l'accent sur la situation humanitaire et le développement socioéconomique à long terme d'Haïti ;

2. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2026, le but étant de suivre la situation de près et de collaborer avec les autorités haïtiennes sur la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement socioéconomique, la reconstruction et la stabilité institutionnelle du pays, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ;

3. *Prie* le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2026.

39^e séance plénière
29 juillet 2025

¹ E/2025/59.